

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 14 (1968)

Heft: 4

Rubrik: Activité des Sociétés Suisses en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Activité des Sociétés Suisses en France

ANNECY

DÈCÈS DE M. ALPHONSE KAISER

C'est avec une infinie tristesse que, mercredi 28 février, une délégation du Cercle Suisse, accompagnée du drapeau de la société, a assisté au Grand-Lancy, près de Genève, aux funérailles de M. Alphonse Kaiser, retraité E.D.F., décédé à 81 ans, après une longue et douloureuse maladie.

Pendant tout son séjour à Annecy, de 1939 à 1960, M. Kaiser Alphonse, pour ses nombreux amis, a animé le Cercle Suisse en tant que secrétaire et président de la chorale.

Nous garderons toujours un bon souvenir de cet homme dévoué, agréable et joyeux qui savait si bien mettre l'ambiance dans toutes nos réunions et nous nous souviendrons de ses discours clairs et bien tournés où, chaque fois, il demandait à tous de rester unis et fidèles à la patrie.

A sa famille dans la peine nous avons apporté les condoléances de tous les membres du Cercle.

Solidarité

qualité Suisse

Allongez la chaîne
de vos affiliés

FONDS DE SOLIDARITÉ

COMMUNIQUÉ

NATIONALITE

Il est rappelé ici qu'en vertu de l'article 9 de la loi fédérale du 29 septembre 1952 la femme suisse perd la nationalité suisse en épousant un étranger, si elle acquiert la nationalité de son mari par le mariage ou l'a déjà et ne déclare pas lors de la publication ou de la célébration du mariage vouloir conserver la nationalité suisse.

La déclaration doit être faite par écrit, en Suisse, à l'officier de l'état civil qui procède à la publication ou à la célébration du mariage, à l'étranger, à un représentant diplomatique ou consulaire suisse.

Les fiancées de nationalité suisse désirant conserver leur nationalité d'origine en épousant un ressortissant étranger, sont invitées par conséquent à se mettre en rapport avec le Consulat *avant* la célébration du mariage.

FESCHES-LE-CHATEL

ASSEMBLEE GENERALE

C'est le samedi 9 mars qu'a eu lieu l'assemblée générale au siège de la société.

M. Voisard, président, ouvrait la séance à 21 heures, devant un bon nombre de compatriotes, et dit toute sa satisfaction devant ce résultat. MM. Wanner et Dreier, présidents des Sociétés suisses de Montbéliard et Delle, et plusieurs membres de leurs comités étaient également présents.

Au cours du débat, il a été mis au point plusieurs vœux qui seront présentés au congrès de Dôle, le 21 avril, et Lyon les 4 et 5 mai.

M. Dreier, membre de la commission des Suisses de l'étranger, fit un large exposé clair et précis des principaux problèmes résultant de la votation de l'article 45^{bis} de la Constitution. Sa causerie très intéressante fut très applaudie.

M. Voisard désirerait que les sociétés modestes soient aidées par la Confédération pour pou-



voir participer aux congrès de l'Union des Suisses de France. Travaillant bénévolement pour leurs compatriotes, les présidents de sociétés de situation modeste auront de plus en plus de difficultés à l'avenir pour se déplacer à leurs frais, malgré toutes les bonnes volontés. Ce vœu, déjà présenté à Lyon l'an dernier, devait obtenir satisfaction, car il ne faut pas seulement des ambassades et des consulats pour que nos compatriotes soient informés ou représentés, mais également des sociétés suisses actives, avec des dirigeants dévoués. Alors puisque nous faisons désormais partie de la communauté, pourquoi ne pas nous aider comme les personnalités officielles ?

Le comité a été reconduit en entier et le président, après avoir remercié l'assemblée pour sa confiance, dit combien il était ému car il entamait sa vingt-cinquième année de présidence.

M. Eugène Boechung de Mandeur agrémenta la soirée par des projections de toute beauté.

Ce fut une excellente soirée passée entre compatriotes et amis et qui se termina par le casse-croûte traditionnel.

E. VOISARD.

MULHOUSE

NOUVELLES DE LA COLONIE

Vendredi 8 mars, le Vice-Consul et M^{me} Regolati ont reçu, chez eux, pour un cocktail, en l'honneur du Consul et de M^{me} Prisi, les membres des comités du Cercle Suisse et de la Société Suisse de Bienfaisance de Mulhouse avec leurs épouses, quelques personnalités, ainsi que le personnel du Consulat. Cette réunion se déroula dans la meilleure ambiance.

« HERRENABEND »
A MULHOUSE
SAMEDI 24 FEVRIER

Selon la tradition établie, ce dîner entre hommes, toujours préparé avec soin et auquel assiste généralement le même groupe de personnes, permit aux présidents, MM. d'Orelli et Nossack, respectivement du Cercle Suisse et de la Société Suisse de Bienfaisance, entourés de plusieurs membres de leurs comités, d'accueillir et de présenter en termes chaleureux

M. Prisi, le nouveau Consul, lui-même accompagné de M. Regolati, vice-consul, et de M. Schaerer, du Consulat. Après le succulent repas, M. Läng, ancien fonctionnaire du Consulat de Mulhouse, actuellement à Berne, venu spécialement pour l'occasion, assura à lui seul la partie musicale de la soirée avec grand succès. Les gags et les « Witz » fusèrent et le bon entrain ne cessa de régner grâce à l'humour et la participation de chacun.

NANCY

Le 25 février 1968 s'est tenue l'assemblée générale de la Société Suisse-France, sous la présidence d'honneur de M. le consul Guibert, assisté de M. Pauly, chancelier du Consulat, accompagnés de leurs épouses. M. Pauly, promu vice-consul à Munich, faisait ses adieux aux membres de la société.

Le président Fluckiger ouvre la séance en passant en revue l'effectif de la Société qui s'est agrandie de onze nouveaux membres. Malheureusement, il a été enregistré le décès de M. Ernest Cornaz, vice-président. Après l'éloge funèbre, l'assistance observe une minute de silence à la mémoire du défunt.

Après les rapports de MM. Jequier, secrétaire, Michel, trésorier, Ch. Moser pour la commission des fêtes, M. le consul Guibert, dans son allocution, dit tout son plaisir à venir rendre visite à Nancy à la société la plus dynamique de sa circonscription. Il passe en revue les problèmes intéressant les Suisses de l'étranger et fait le point des questions d'actualité.

C'est au tour de Nancy à recevoir le 21 avril prochain, en réunion annuelle, les comités des Sociétés Suisses de l'Est de la France pour étude préliminaire de l'ordre du jour et des questions à soumettre à l'assemblée des Sociétés Suisses de France à Lyon.

La journée se poursuit par les traditionnelles parties de loto et la non moins traditionnelle choucroute. Il est près de minuit quand l'assistance consent à se séparer après avoir entonné tout le répertoire des chants patriotiques.

P. J.

LYON

4 ET 5 MAI 1968

CONGRÈS DE L'UNION DES SUISSES DE FRANCE

ORGANISATION
DES JOURNÉES DES 4
ET 5 MAI

Les séances de travail auront lieu, comme l'an dernier, le samedi matin et l'après-midi, dans les locaux de la Maison Suisse, 15, rue du Musée-Guimet, Lyon (6^e). Entre elles, une simple collation sera servie à 12 h 30 dans notre Carnotzet.

Pour les dames, il est prévu, le samedi après-midi, une visite du Musée des Tissus, du Musée des Arts Décoratifs ou du Musée Saint-Pierre.

A 20 heures, un dîner, auquel participeront les membres de la communauté suisse de notre ville, sera servi à la Maison Suisse ; il sera suivi d'une sauterie et terminera ainsi la journée du samedi.

Le dimanche sera consacré à une visite du charmant village de Châtillon-sur-Chalaronne (Ain), où aura lieu le déjeuner.

Le congrès sera placé sous la présidence de M. Pierre Dupont, ambassadeur de Suisse en France. Des personnalités du Département politique et du Secrétariat des Suisses de l'étranger à Berne, ainsi que tous les Consuls de Suisse en France, participeront à cette manifestation de notre Union.

Espérant pouvoir vous accueillir nombreux, nous vous prions d'agréer, mon cher Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Union des Suisses de France
Le président :
Paul GRUAZ.

PARIS

SOIRÉE HELVÉTIQUE DE BIENFAISANCE

Les Routiers Suisses organisent, dans le cadre de leur camp de Kandersteg, un campement destiné aux jeunes Suisses de l'étranger (garçons) du 14 juillet au 6 août. Age : 12 à 15 ans. Logement sous tente. Vie de camp.

Pour inscription immédiate, pour tous renseignements, s'adresser à la Société Helvétique de Bienfaisance. Tél. : 736-01-65.

Dates à retenir

DIMANCHE 30 JUIN

JOUY-EN-JOSAS

COMMEMORATION DE LA
FETE NATIONALE SUISSE
DU PREMIER AOUT

CERCLE COMMERCIAL SUISSE

DIMANCHE 5 MAI

Sortie pique-nique de printemps au parc d'Ermenonville (souvenirs de Jean-Jacques Rousseau, abbaye de Châalis, jardin zoologique de Jean Richard et autres curiosités), avec retour par Senlis (visite de la ville).

Départ : 9 h devant le C.C.S.
Prix transport : 17 F.

DIMANCHE 16 JUIN

Une journée au bord de la mer (Le Havre, avec excursion à Ste-Adresse, d'où on a une magnifique vue sur la côte normande, la ville et le port), retour par Les Andelys (ruines de château Gailard).

Départ : 7 h 30 devant le C.C.S.
Prix transport : 28 F.

SOIRÉE HELVÉTIQUE

par Robert VAUCHER.

Le 19 mars, dans la salle des congrès de la Maison de la Chimie, sur l'invitation de la Fédération des Sociétés Suisses de Paris et de l'Office national suisse de Tourisme, plus de 850 compatriotes de la région parisienne et amis français vinrent assister à une « Soirée helvétique » qui connut un grand succès. A la tribune d'honneur se trouvaient l'Ambassadeur de Suisse en France et M^{me} Pierre Dupont, l'ambassadeur Claude Caillat, délégué du Conseil fédéral près l'O.C.D.E., et M^{me} Caillat, M. Gabriel Despland, président de l'Office national suisse du Tourisme ; M. Walter Rotach, nouveau directeur de l'Agence de Paris de l'O.N.S.T. Tous nos diplomates de l'ambassade et du consulat, ainsi que de nombreuses personnalités suisses et françaises étaient présents.

Votre collaborateur Robert Vaucher, en sa qualité de président de la Fédération des Sociétés Suisses de Paris (qui groupe dix-huit sociétés) présenta la soirée et dit sa gratitude à l'Office National Suisse du Tourisme qui permit la réalisation de la « Soirée Helvétique » de 1968, comme de la « Soirée Valaisanne » de l'an dernier. Il exprima le regret de voir partir M. Armand Bourgnon qui dirigea durant huit ans l'O.N.S.T. de Paris. Les sociétés helvétiques de la capitale française lui doivent beaucoup. Il lui souhaita une heureuse retraite et félicita son successeur, M. Walter Rotach, du dynamisme avec lequel il travailla à la mise sur pied de cette manifestation.

La coutume est prise maintenant pour les groupements helvétiques de la capitale d'offrir gracieusement à leurs membres, avant Pâques, dans une atmosphère de détente, une soirée leur rappelant le pays natal.

L'orateur avait auprès de lui sur la scène en un gracieux demi-cercle, la « Chanson du Rhône » de Sierre, dans ses pittoresques costumes séculaires du Val d'Anniviers. Cet ensemble fut créé en 1948, par le compositeur Jean Daetwyler, dont la liste des œuvres va de la symphonie à grand orchestre à la musique spirituelle aux jeux radiophoniques, aux ballets et aux festivals folkloriques. La « Chanson du Rhône » exécuta un programme très éclectique présenté de façon fort spirituelle par Jean Daetwyler prouvant que le modernisme peut s'allier heureusement aux airs du folklore d'antan. Tour à tour, les saisons, le vin, le rude pays valaisan, furent chantés par des voix très pures dans un ensemble d'une cohésion remarquable. Une « Berceuse », d'une fraîcheur délicieuse, fut tout particulièrement applaudie.

Puis ce furent, en première présentation, deux films de l'Office National Suisse du Tourisme : « La Suisse ou la détente cordiale » et « Au fil de l'an ». Ce dernier évoquant des carnivals riches en couleurs et des coutumes fort pittoresques de la Suisse alémanique, permit aussi aux spectateurs de participer à des fêtes alpestres de la mi-été révélant des coutumes an-

cestrales helvétiques qu'ils ignoraient bien souvent.

La seconde partie de la soirée, très attendue, fut réservée aux chansonniers Gilles et Urfer qui, en duo, égrenèrent une série de productions qui firent la joie de l'auditoire. Gilles obtint un succès tel, avec ses « vaudoiseries », que le rideau ne tomba définitivement que quelques minutes avant minuit, juste le temps d'attraper le dernier métro.

LE TOURISME SUISSE INVITE

Le lendemain, dans un grand hôtel, face aux Tuileries, le Tout Paris du tourisme répondait à l'invitation de MM. Gabriel Despland, président, et Werner Kämpfen, directeur général de l'Office National Suisse du Tourisme. Une brillante réception, agrémentée par les chœurs de « La Chanson du Rhône », permit à une nombreuse assistance, dont tous les membres de notre Ambassade et les directeurs des offices nationaux de tourisme à Paris, de prendre congé de M. Armand Bourgnon, directeur de l'Agence de Paris de l'O.N.S.T., qui, atteint par la limite d'âge rentre en Suisse après plus de quarante ans à l'étranger et d'accueillir son successeur, M. Walter Rotach. De nombreux discours furent prononcés, faisant l'éloge de l'activité de M. Bourgnon qui présida, durant ces trois dernières années, l'« Amicale des Offices étrangers de tourisme en France », qui groupe les représentants de 40 pays. Il lui fut décerné la croix de la « Courtoisie française » et plusieurs cadeaux et médailles, dont une de la Ville de Paris, en témoignage de reconnaissance.

A LA SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DE BIENFAISANCE DE PARIS

Les Assemblées générales annuelles de la Société Helvétique de Bienfaisance de Paris et de la Maison suisse de Retraite se sont tenues ensemble, le 23 mars, dans les salons de l'Ambassade de Suisse, sous la présidence souriante du Dr Landolt qui constata la bonne marche de cette

Suite page 9.

ment de ces relations à la suite de la première guerre mondiale au cours de laquelle le Vatican avait à Berne une délégation chargée principalement de tâches humanitaires. La délégation devint nonciature, sans pour autant que la Suisse délégât un envoyé de rang de diplomatie auprès du Saint-Siège.

Pratiquement cela n'est guère gênant, et les affaires à traiter n'en souffrent aucun retard ni aucune complication. Périodiquement, cependant, on soulève la question du rétablissement de relations bilatérales et complètes, ce qui serait à la fois souhaitable et normal. On n'insiste pas trop, ni d'un côté ni d'un autre, et l'on n'en fait en tout cas pas une question de prestige. Mais là, la prudence helvétique s'allie à la grande sagesse de l'Eglise et à son infinie patience. On ne veut pas créer de prétexte à agitation ni réchauffer le souvenir d'événements qui semblent peu à peu dans l'oubli. « Il faut laisser le temps au temps », disait le regretté pape Jean XXIII.

LE PROJET DE 7^e REVISION DE L'A.V.S.

Le Conseil fédéral a publié son message à l'appui d'un projet de loi fédérale modifiant la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants et au sujet de l'initiative populaire en faveur d'une nouvelle amélioration de l'A.V.S. et de l'A.I. Présenté à titre de contre-projet aux propositions d'amélioration de l'A.V.S. et de l'A.I. contenues dans l'initiative populaire du 25 août 1966 lancée par la Confédération des syndicats chrétiens de la Suisse, le projet du Conseil fédéral constitue une solution mieux adaptée aux possibilités financières et techniques de l'assurance, sans que l'augmentation des rentes soit notablement inférieure à celle préconisée par l'initiative.

Pour l'essentiel, le projet du Conseil fédéral prévoit une augmentation de 25 % des rentes de l'A.V.S. et de l'assurance-invalidité ; il introduit en outre de nouvelles prestations aux bénéficiaires de rentes A.V.S. souffrant d'impotence grave. Les rentes pour les personnes seules sont portées ainsi à 2.100 F (175 F par mois) au minimum et à 4.500 F (375 F par mois) au maximum et celles pour les couples se meuvent entre les limites de 3.360 F et 7.200 F (600 F). De plus, les suppléments pour les personnes atteintes d'une impotence grave peuvent atteindre

2.100 F. Les rentes de vieillesse simples avec complément se situeront entre 2.940 F (245 F par mois) et 6.300 F (525 F) ; les rentes de veuves, entre 1.680 F (140 F) et 3.600 (300 F) ; les rentes d'orphelin double, entre 1.260 F (105 F) et 2.700 F (225 F) ; les rentes d'orphelin simple, enfin, entre 840 F (70 F) et 1.800 F (150 F).

Contrairement aux six révisions précédentes, celle qui est proposée aujourd'hui entraînera une augmentation de la cotisation, qui passera de 5 à 6 %, c'est-à-dire 5 % pour l'A.V.S., 0,6 % pour l'A.I. et 0,4 % pour la compensation de la perte de gain en cas de service militaire. Et encore n'est-il pas certain que l'équilibre financier de l'A.V.S. s'en trouve garanti à longue échéance, eu égard surtout au vieillissement constant de la population.

Cette 7^e révision des conditions de l'A.V.S. apporte une innovation importante en ce sens qu'elle permet l'ajournement d'un an au minimum à cinq ans au maximum du versement de la rente aux personnes qui désirent poursuivre leur activité pendant quelques années encore. Le Conseil fédéral estime que l'importance de cet ajournement ne doit pas être surestimée. Il présente néanmoins l'avantage de laisser une certaine liberté à l'intéressé. Celui-ci a ainsi la possibilité d'acquiescer d'une manière simple une rente de vieillesse plus élevée, ce qui réduit la perte de revenu résultant de la cessation d'une activité lucrative.

CONSEIL DE FONDATION « PRO HELVETIA »

Le conseil de Fondation de « Pro Helvetia » a tenu, à Riggisberg (Berne), sa séance plénière de printemps, sous la direction de M. Michael Stettler, président de Pro Helvetia. Cette Fondation de droit public est chargée de la défense et de l'encouragement de la culture en Suisse ainsi que des relations culturelles avec l'étranger. L'assemblée a adopté le rapport d'activité et a approuvé les comptes de l'exercice 1967.

En 1967, les expositions suivantes ont notamment marqué l'activité de Pro Helvetia à l'étranger : « Dessins de maîtres suisses, échelonnés entre le xvi^e siècle et un passé tout récent » (« Swiss drawings - masterpieces of five centuries »), présen-

Suite et fin de la page 5.

Maison de retraite, malheureusement trop petite, puisqu'il y a une centaine de candidats sur la liste d'attente. Les 94 pensionnaires, dont 26 ont 85 ans et plus, sont originaires d'une douzaine de cantons. Les Bernois viennent en tête avec 22 retraités, suivis par les Fribourgeois 8, et les Neuchâtelois 7. Le budget boucle avec 3.000 F de déficit sur un total de 520.000 F.

Quant à la Société Helvétique, elle continue, depuis 147 ans, son œuvre d'aide aux compatriotes nécessiteux. Ses besoins augmentent. Le président demanda aux

assistants de recruter de nouveaux membres car sur les 30.000 Suisses (dont plus de la moitié sont doubles nationaux) qui habitent la région parisienne, 1.200 seulement sont membres de la S.H.B.

L'Ambassadeur Pierre Dupont rendit hommage à la mémoire de M. Hugues Jequier, banquier, décédé récemment à Genève. Celui-ci fut dès 1914, membre de la S.H.B. et entra en 1942 à son Conseil où il fit preuve de beaucoup de dévouement. L'Assemblée se leva et observa en son honneur une minute de silence.

L'Ambassadeur déclara que l'article 45^{bis} de la Constitution facilitera la tâche de la S.H.B. en supprimant les inégalités entre compatriotes des divers cantons. A l'aide matérielle doit s'ajouter de plus en plus l'action morale, le secours humain.

Une collecte parmi l'assistance produisit 3.890 F. Une aimable réception offerte par l'Ambassadeur et M^{me} Pierre Dupont permit de terminer dans une ambiance très sympathique cette 148^e assemblée de la doyenne de nos Sociétés Helvétiques de Paris.